

**GRAND PROJET DE VILLE
QUARTIER DES SAPINS
MISE EN OEUVRE DE LA CONCERTATION PREALABLE**

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 27 NOVEMBRE 2009

La concertation s'organisera au cours de l'année 2010, la Ville se réservant la possibilité de prolonger autant que de besoin cette période. Cette concertation sera menée sur la base :

- d'une réunion publique,
- de l'organisation d'une enquête publique prévue dans le cadre de la procédure Bouchardeau.

I.- Programme de la réunion publique

Les sujets suivants seront abordés :

- le projet de schéma d'aménagement du quartier,
- les modifications des espaces et cheminements (voiries, cheminements doux, sécurisation de carrefours, etc.),
- les échéanciers de réalisation,
- les montants des investissements,
- autres sujets au choix des participants.

II.- Enquête publique

Le Code de l'Environnement prévoit, pour les projets d'ampleur, une phase de consultation de la population par l'organisation d'une enquête publique.

Les habitants seront sollicités pour donner leur avis sur le projet. Un dossier complet décrivant les enjeux, les aménagements, les impacts de celui-ci sur l'environnement et les mesures compensatoires prévues pour limiter ces impacts sera mis à disposition du public avec des permanences ponctuelles d'un commissaire enquêteur.

III.- Autres actions possibles

D'autres actions pourront être menées pour apporter des réponses aux avis émis lors de la concertation.

En complément de cette procédure, la Ville pourra prendre l'initiative d'autres actions de concertation dans le cadre du dispositif global qu'elle mettra en oeuvre sur les Hauts de ROUEN.